Image not found or type unknown

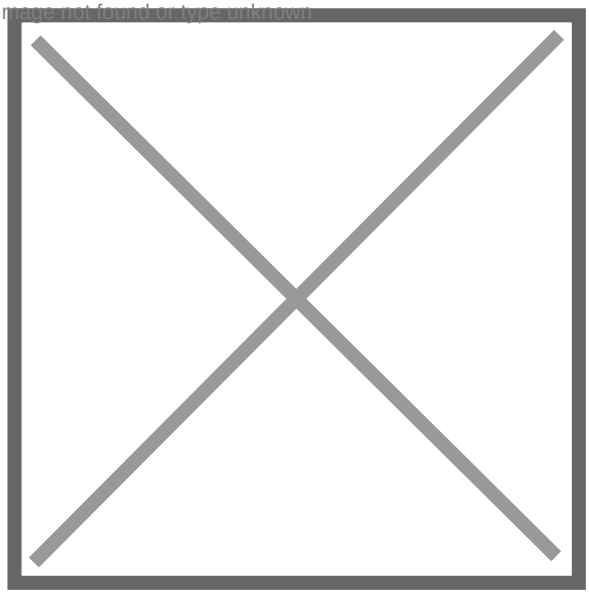

Refuser la construction d' un mur mitoyen en habitat diffus

Par **jbsal82**, le **08/10/2023** à **16:23**

Bonjour

Voilà j'ai accroché la clôture de mon voisin en débrousaillant et j'ai demandé l'intervention de l'assurance qui délègue un expert

Cependant mon nouveau voisin veut refaire sa clôture

Un talus nous sépare mais les précédents propriétaires ont réalisé un fossé en dépis des règles (coup de pelle abrupt)

Un autre vosin lui suggère un mur mitoyen à frais communs

Il me semble qu'on **ne peut pas m'imposer un mur mitoyen** (hors agglomération et pas en lôtissement)

L'effondrement partiel du talus étant dû à des **malfaçons des précédents propriètaires** doit **rester à leur charge** , en particulier sur la construction d'un mur de soutainement

Qu'en pensez vous ? veuillez excuser la longueur du texte

J'attends vos avis car je ne suis pas Juriste Merci de me confirmer ou pas en me donnant votre avis

Merci Bien Cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés